

## Description

Groupe de Sécurité pour chauffe-eau à accumulation d'une puissance maximum de 10 kW. Le groupe est en raccordement 3/4", équipé d'un clapet anti-retour incorporé et d'une soupape tarée à 7 bar. Conforme à la norme française EN 1487.

## Montage

Il est conseillé d'effectuer un rinçage des canalisations avant la pose (effectuer également un nettoyage du chauffe-eau dans le cas du remplacement du groupe). Le montage du groupe est direct sur le chauffe-eau ou peut se faire en intercalant un raccord d'isolation électrique s'il existe un risque de corrosion, avec clé à fourche. Si la pression d'alimentation est supérieure à 3 bar, installer un réducteur de pression (conforme à la norme EN 1567), en amont du groupe de sécurité, de préférence sur le réseau d'eau froide et d'eau chaude. Un siphon doit être installé entre le dispositif de rupture de charge et le réseau d'eaux usées. Pour plus de confort, il est possible d'installer un mitigeur thermostatique sur la sortie eau chaude du chauffe-eau. Temp. maxi d'entrée : 65°C.

**L'installation doit être conforme aux règlements sanitaires en vigueur** (notamment l'EN 806 et l'EN 1717).

Toute opération de maintenance doit être réalisée par un professionnel qualifié.

## Fonctionnement

Lors du fonctionnement, la soupape de sécurité (tarée à 7 bar) doit décharger à chaque montée en température. Le volume d'eau dû à l'expansion de l'eau s'écoule par la vidange et peut atteindre 3 % en fonctionnement normal. La pose du vase d'expansion sanitaire Vexbal supprime cet écoulement, évite l'entartrage du groupe et permet d'économiser l'énergie.

## Contrôles et recommandations

Le contrôle du clapet anti-retour peut se faire en dévissant le bouchon situé à l'opposé de la manette d'ouverture/fermeture de l'alimentation après avoir fermé celle-ci. Si l'on constate une fuite, commander le kit de remplacement du clapet et le changer en suivant les instructions. Faire fonctionner manuellement une fois par mois la soupape de sûreté et la vanne à sphère. Ne jamais utiliser de ruban adhésif sur les ouvertures de garde d'air. Celles-ci doivent rester libres de toute obstruction.